

RADIATION DE L'EX-CHEVALIER DE BOUFFLERS

Après avoir rejoint, à la fin de l'année 1791, Mme de Sabran, qui l'avait précédé depuis le mois de mai, au château de Rheinsberg, chez le prince Henri, le chevalier de Boufflers passa la plus grande partie de la période révolutionnaire en Silésie, sur les confins de la Pologne, dans un domaine que le roi de Prusse lui avait concédé. Mais dès que la France fut redevenue habitable pour les émigrés, Boufflers et l'ex-comtesse de Sabran (qu'il avait fini par épouser en 1797) n'eurent rien de plus pressé que de reprendre le chemin de leur patrie : « J'aime mieux mourir de faim en France que de vivre en Prusse ! » écrivait alors le chevalier à Mme de Hautefort.

C'est par l'intermédiaire de Mme de Custine, sa fille, que la nouvelle marquise de Boufflers et son mari obtinrent leur radiation. « Revenue elle-même en France, nous apprend A. Bardoux dans le petit livre si documenté et si plein qu'il a consacré à Mme de Custine, Delphine n'eut plus qu'une pensée, celle de rouvrir les portes de la patrie à sa mère, devenue la marquise de Boufflers, à son beau-père, à son frère Elzéar de Sabran. L'exil leur était de plus en plus amer. Mme de Custine retourna à la Malmaison prier Joséphine de disposer favorablement le maître. Un jour, en 1800, Duroc dit au premier Consul : « Boufflers est sur la liste des émigrés ; vous devriez ordonner qu'on le rayât. — Oui, sans doute, répondit Bonaparte, il nous fera des chansons. » Et Boufflers rentra. »

Il n'y a rien à dire à cela, car c'est en bref et à peu de chose près la vérité. Mais ceux qui ont subi le charme de Mme de Sabran trouveront que c'est là une vérité un peu sèche. Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran, ces deux

créatures si parfaitement représentatives de leur siècle spirituel et libertin, chantèrent à l'unisson un petit poème pastoral d'une fraîcheur si inattendue pour eux, pour leur milieu et pour leur temps, et dès lors si aimablement imprévue pour nous-mêmes, que rien de ce qui les regarde ne peut plus désormais nous laisser indifférents. On aimerait donc à pénétrer un peu plus avant, si c'était possible, dans les circonstances qui permirent à ce couple délicieux de renouer la trame d'une destinée que la Révolution avait si brutalement saccagée.

Conformément au protocole en usage pour les radiations d'émigrés, Mme de Custine s'était adressée au ministre de la police générale, le 16 décembre 1799, c'est-à-dire un mois à peine après le coup d'Etat qui avait renversé le Directoire. Fouché, qui devait plus tard entretenir avec elle — avec cette veuve d'un homme que ses amis avaient guillotiné en l'an II — de si amicales relations, reçut sa demande avec bienveillance. Le 4 janvier 1800, il écrivit au général Beurnonville, alors ministre de la République auprès du roi de Prusse, qu'il autorisait *l'ex-chevalier de Boufflers et son épouse* à rentrer en France, parce que tout ce qu'il avait appris du chevalier établissait « qu'il ne l'avait quittée au moment de la Révolution que pour cultiver plus tranquillement les lettres ». On peut toujours s'entendre : il n'est que de le vouloir. Mais quand on apprit à Berlin que le ménage Boufflers était l'objet d'une telle faveur, la presse retentit de récriminations contre Beurnonville. « ... On m'accuse, par exemple, écrivait-il le 22 mars 1800, de faire rentrer Boufflers et son épouse. Ceux-ci sont détestés par les émigrés qu'ils ne voient point. Ils ne s'occupent que de littérature ; cela doit déplaire à des barbares ignorants. Il est cependant un fait qu'ils ne peuvent désavouer : c'est que je ne connais M. Boufflers ni sa femme ; c'est que je ne les ai jamais vus de ma vie ; il est d'autant moins à supposer que je puisse être lié avec eux ni avec madame Custine, leur fille, que le gouvernement m'a donné en paiement leur maison de Paris, rue du faubourg Saint-Honoré, n° 61, que j'habite comme bien d'émigré ; cela ne m'empêchera point d'être juste envers eux, de rendre les témoignages qui me seront demandés par le gouvernement sur leur compte et de leur transmettre avec plaisir les

paroles consolantes qu'il pourra m'envoyer pour eux... »

Boufflers qui avait laissé ou qui renvoya sa femme en Silésie pour liquider leurs affaires fort contentieuses et fort embrouillées, s'était arrêté à Berlin. Il est assez invraisemblable que, pendant le séjour assez long qu'il y fit, Beurnonville ne l'ait pas rencontré, alors qu'il recevait, à la cour et à la ville, des émigrés français comme des savants allemands ses confrères de l'académie de Berlin, l'accueil le plus flatteur¹. Quant à Mme de Custine, que l'ambassadeur se défend également de connaître, nous savons cependant que, après avoir acquis l'hôtel de sa mère, il avait été sérieusement question, entre la jeune veuve et lui, d'un mariage qui eût arrangé bien des choses. Quoi qu'il en soit, dès que l'ex-chevalier eut appris qu'il pouvait repasser la frontière, il s'était empressé de quitter Berlin, sans attendre sa femme, sans attendre même que fussent accomplies toutes les formalités par la filière desquelles devaient passer toutes les radiations d'émigrés. Mais lorsque enfin Mme de Boufflers put à son tour dire un éternel adieu à la Silésie, et que s'arrêtant à Berlin, elle fut obligée d'aller retirer son passeport à la légation de France, Beurnonville, oublieux des protestations que l'on vient de lire, la retint à dîner et lui prodigua des attentions si courtoises que le soir même, la pauvre femme, émue et charmée, en rendait ce témoignage à son mari : « Je me sens ravie d'être chez lui. Je commence à y prendre un avant-goût de la France ; je me réchauffe, je jouis d'entendre tout ce qu'on dit, de me trouver avec quelques Français. Mon étourdissement se dissipe, il fait place à un attendrissement involontaire que je ne voulais point faire paraître, qui me tenait à la gorge et, ce qu'il y a de pis, m'empêchait d'avalier quand je mourais de faim et que je voyais le meilleur dîner du monde. Tu me connais, et je suis sûre que tu me vois de Paris dans tout cet empêchement d'attendrissement et de bêtise... »

1. Jaloux sans doute de son spirituel compatriote, Rivarol, qui avait transporté lui-même depuis peu ses pénates à Berlin, écrivait alors : « Une place à l'académie prussienne ressemble à un canonicat. Le chevalier de Boufflers a joui plusieurs années des honneurs du fauteuil ; il s'y est tellement assoupi qu'il va, dit-on, en France se réveiller et mourir... »

En même temps qu'il écrivait à Berlin, Fouché faisait passer à ses bureaux la note suivante sur le chevalier : « Avant sa sortie de France, sa conduite a été celle d'un homme timide et modéré, craignant les mouvements politiques. Depuis sa sortie, il s'est conduit en homme sage, regrettant sa patrie et s'abstenant de tout ce qui eût pu le rendre indigne d'y rentrer. » De la police le « dossier Boufflers » fut transmis au ministère de la justice où siégeait la commission des émigrés. La commission, s'appuyant principalement sur les discours et les votes de Stanislas de Boufflers, lorsqu'il était membre de l'Assemblée constituante, émit l'avis qu'il devait être considéré plutôt comme absent de France que comme émigré, et que par suite il convenait de le rayer, lui et sa femme, de toutes les listes où ils auraient pu être inscrits. Enfin le dossier, accru de l'avis de la commission, parvint, le 18 mai, au cabinet particulier du ministre. D'ordinaire c'était la dernière étape, souvent la plus pénible, car la redoutable politique y jouait de vilains tours aux émigrés qui se croyaient au terme de leurs épreuves. Mais il faut supposer que les notes de l'ex-chevalier étaient bonnes, car voici quel fut l'avis du cabinet :

« Le réclamant était un des membres les plus distingués de l'Académie française. Sous ce seul rapport, la politique du gouvernement français eût dû, dans tous les temps, provoquer son retour au sein d'une patrie qu'il a illustrée par des ouvrages qui le placent à côté des La Fare et des Chaulieu.

« Mais l'ex-chevalier de Boufflers ne s'est pas contenté de sacrifier aux Muses ; il s'est montré, dès l'aurore de la Révolution, un ami aussi chaleureux que sage des principes de la liberté et de l'égalité. C'est dans ce sens qu'il s'est montré à l'Assemblée constituante, et la notoriété publique acquise sur ce point n'a pas besoin d'attestations particulières. Le cabinet particulier propose la radiation définitive... »

C'est alors, mais seulement alors que les Consuls de la République prirent, le 5 juin, l'arrêté qui suit :

« Paris, le 16 prairial de l'an VIII.

« Les Consuls de la République, d'après l'avis de la com-

mission des émigrés instituée par arrêté du 7 ventôse dernier, et sur le rapport du ministre de la justice, arrêtent ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Sont rayés définitivement de la liste des émigrés le citoyen Boufflers, ex-constituant, et la citoyenne Dejean, veuve Sabran, son épouse.

« Art. 2. Les ci-dessus nommés rentreront dans la jouissance de ceux de leurs biens qui n'auraient pas été vendus, sans néanmoins pouvoir prétendre aucune indemnité pour ceux qui se trouveraient aliénés.

« En l'absence du premier Consul¹, le second consul.

« CAMBACÉRÈS. »

Mais on a vu plus haut que Boufflers, impatient de revoir Paris, comme beaucoup d'autres émigrés, ne s'était pas donné le temps d'être en règle avec les lois qui le concernaient. Un bon mois avant l'arrêté des Consuls que l'on vient de lire, installé dans la maison que sa belle-fille habitait alors en haut du faubourg Saint-Denis, il exprimait au citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures, sa reconnaissance pour la part qui revenait à celui-ci dans les démarches préparatoires de sa radiation :

« Citoyen ministre,

« Je sais la manière dont vous avez bien voulu parler de moi, et les obligations que je vous ai. Vous avez cru sans doute (et je l'espère) que c'était une justice que vous me deviez. Mais il est bien doux de la recevoir d'un [citoyen, *mot gratté et remplacé par homme*] qui force en ce moment toute l'Europe à la lui rendre.

« Recevez donc tous mes remerciements, citoyen ministre, et mettez-moi à portée de cultiver une ancienne connaissance avec quelqu'un dont les agréments pourraient presque se passer de mérite, et dont le mérite pourrait se passer d'agréments.

« BOUFFLERS.

« Ce 13 floréal an 8 (3 mai 1800).

« Faubourg Saint-Denis, rue Martel, n° 9. »

¹. Bonaparte était alors en Italie, en train de préparer la bataille de Marengo qui eut lieu neuf jours plus tard.

Veillez relire le compliment qui termine cette lettre, et dites s'il n'est pas celui qu'un Boufflers devait à un Talleyrand. Ainsi, le vieux chevalier, que l'on nous représente parfois si éteint à sa rentrée en France, se rallumait, quand il avait à qui parler.

Nous quitterons ici le chevalier de Boufflers, mais nous ne le quitterons pas sans regret. De sa vie si tourmentée on connaît à peu près la première période, celle qui va de sa naissance à la Révolution. L'autre, bien qu'elle offre avec celle-ci un saisissant contraste, est encore à révéler. Les matériaux en sont aussi précieux qu'abondants. Ils se trouvent aujourd'hui en des mains expertes qui sauront bien les mettre en œuvre. Souhaitons seulement, pour notre plaisir et notre profit, que ce livre si attendu sur la vieillesse de Boufflers ne se fasse pas trop longtemps désirer.

Eugène WELVERT.